

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2024

INSTAURER DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE PROGRAMMATION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2409)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par

M. Laisney, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisà Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

À l’alinéa 6, substituer au taux :

« 50 % »

le taux :

« 55 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NUPES souhaite fixer un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 aligné sur l'objectif européen de la directive relative à l'efficacité énergétique.

Si la cible de la neutralité carbone n'est pas totalement satisfaisante et qu'il faudrait lui préférer celle de zéro émission nette, l'inscription dans ce cadre implique au minimum la fixation d'un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (EGES) la plus élevée possible.

Chaque molécule de CO₂ supplémentaire accumulée dans l'atmosphère contribue à un réchauffement climatique plus élevé et porteur d'effets dramatiques pour l'humanité et la planète.

Il faudrait idéalement viser une réduction des EGES nettes d'approximativement 65% en 2030 et la neutralité carbone pour 2040, comme le suggère une étude de l'institut Climate Analytics.

À défaut de pouvoir emporter un consensus sur ce niveau de réduction des EGES, nous souhaitons donc limiter autant que possible le réchauffement climatique en rétablissant un objectif de - 55%. Il ne s'agit pas ici de minorer le rôle des puits de carbone mais simplement de se fixer la cible la plus ambitieuse et qui se rapproche d'une compatibilité avec un monde viable.

Afin de prévenir la catastrophe climatique, nous proposons ainsi d'adopter un objectif de réduction des EGES de 55% d'ici à 2030.